

IMPRIMES A TELECHARGER SUR LE SITE DE  
L'ANFH ET A RETOURNER A LA  
DELEGATION AVANT :

08 JUIN 2020

COMMISSION LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020

RECENSEMENT DES DOSSIERS 2020  
POUR LA PERIODE DU SECOND SEMESTRE 2020

GUICHET BLEU : Formations correspondant aux priorités  
du CPF (Compte Personnel de Formation)



Formations éligibles à ce recensement

- **Formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles :**  
Il s'agit de formations constituées de l'ensemble des connaissances et compétences de base utiles à maîtriser pour favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle.  
(Exemples : CléA, compétences-clés, savoirs de base en français, calcul...)
- **Formations diplômantes afin de prévenir l'inaptitude**
- **Les qualifications et certifications ne faisant pas partie de la liste des études promotionnelles selon les critères suivants :**
  - ✓ Qualification ou certification dans le champ des métiers de la FPH (Répertoire des Métiers) ;
  - ✓ Qualification ou certification de niveaux 1 à 3 et « sans niveau spécifique» (type CQP équivalent) ;
  - ✓ Diplômes, qualification et certification inscrites au RNCP
  - ✓ Titres inscrits au répertoire spécifique
- **Préparation aux concours**
- **Diplômes universitaires**
- **Assistant(e) de soins en gérontologie**

La **mobilisation du CPF** est **exigée** pour pouvoir prétendre aux financements sur fonds mutualisés.

## Priorité d'attribution de financement

Les instances paritaires régionales attribueront en priorité des financements aux dossiers d'agents :

- ✓ Les agents ayant une qualification de niveau 3 et infra 3 (CAP et infra CAP)
- ✓ Les agents de catégorie C
- ✓ Les agents exerçant en filières techniques, logistiques et administratives.

## Modalités de prise en charge

### Compte personnel de formation

L'établissement dont l'agent mobilise son Compte Personnel de Formation peut présenter une demande de prise en charge, y compris si le nombre d'heures acquises sur le CPF est inférieur à celui de la formation.

### Part financée sur fonds mutualisés

#### *Formations autres que les diplômes universitaires*

Le montant financé sur fonds mutualisés varie en fonction du panel de l'établissement :

- Panel 1 : 85 % des coûts réels des dossiers
- Panel 2 : 90 % des coûts réels des dossiers
- Panel 3 : 100 % des coûts réels des dossiers

*Panel 1 : plus de 1000 agents (équivalent temps plein)*

*Panel 2 : entre 300 et 1000 agents (équivalent temps plein)*

*Panel 3 : moins de 300 agents (équivalent temps plein)*

#### *Diplômes universitaires*

Pour les diplômes universitaires, maximum 50% des frais pédagogiques seront financés sur fonds mutualisés.

### Résultats d'admission

Bien que les résultats d'admission ne soient pas encore tous connus, **retournez l'imprimé sans attendre afin que le dossier soit instruit en temps voulu**, et informez-nous des résultats dès que vous en avez connaissance. Aucun dossier ne sera examiné par la commission en l'absence de ce résultat d'admission ou attestation d'inscription.

### Calcul des traitements

Les frais de traitement sont évalués sur une base forfaitaire

- 1- Formations courtes : inférieures ou égales à 52 jours.  
Pour ces formations, un forfait unique à 17.50 € / heure est applicable

2 - Formation longues : d'une durée supérieure à 52 jours

GRADE	FORFAIT MENSUEL
Adjoint administratif	2 500 €
Agent d'entretien qualifié	
Agent services hospitaliers qualifié	
Aide-soignant	2 800 €
Aide médico-psychologique	
Auxiliaire de puériculture	
Ouvrier principal	
Assistant de service social	3 300 €
Educateur spécialisé	
Préparateur pharmacie hospitalière	
Infirmier	3 600 €
Infirmier de bloc opératoire	
Autres grades	Catégorie A : 4 000 €
	Catégorie B : 3 300 €
	Catégorie C : 2 700 €



17 rue Columbia  
 Parc Ester Technopole  
 87068 LIMOGES CEDEX

Personnes à contacter :

Annie DERRIEN – [a.derrien@anfh.fr](mailto:a.derrien@anfh.fr) – 05.55.31.79.13  
 Angéline DUBOIS – [a.dubois@anfh.fr](mailto:a.dubois@anfh.fr) – 05.55.31.79.15